

## Aménagement de la liaison RN42 - A26

Dossier d'enquête publique unique regroupant :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- la demande d'autorisation environnementale
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal
- la demande de permis d'aménager
- l'enquête parcellaire



**Tome A : Note de présentation**

**Pièce A-3 : Présentation non technique du projet**

## IDENTIFICATION ET RÉVISION DU DOCUMENT

### IDENTIFICATION DU DOCUMENT

<b>Projet</b>	Aménagement de la liaison RN42 – A26		
<b>Maître d'Ouvrage</b>	Sanef		
<b>Document</b>	Tome A : Note de présentation / Pièce A-3 : Présentation non technique du projet		
<b>Version</b>	Version 5	<b>Date</b>	05/2021

### RÉVISION DU DOCUMENT

Version	Date	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)	Contrôle	Modifications
0	28/08/2019	Anne Brancart	Chef de projet	Vincent Languille	
1	24/09/2019	Anne Brancart	Chef de projet	Vincent Languille	Prise en compte contrôle interne Sanef
2	15/11/2019	Anne Brancart	Chef de projet	Vincent Languille	Prise en compte contrôle extérieur Sanef
3	02/2020	Version validée par le maître d'ouvrage			
4	25/09/2020	Anne Brancart	Chef de projet	Vincent Languille	
5	05/2021	Consolidation finale du dossier avant enquête publique			

## 1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### 1.1. CONTEXTE ACTUEL

La RN42 est un barreau Est-Ouest reliant Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer. Cette route nationale constitue, aujourd'hui, un lien routier structurant pour les déplacements du Pas-de-Calais.

L'autoroute A26 est également une artère essentielle au Pas-de-Calais. Elle concentre des flux touristiques nationaux et transnationaux avec une fréquentation de près de 15 000 véhicules / jour.

**Le nœud RN42 - A26 s'inscrit ainsi comme une zone clef du maillage routier régional avec de fortes interactions plus locales.**

Par ailleurs, les aménagements actuels manquent de lisibilité, notamment au niveau des échanges entre la RN42 et l'A26 :

- les flux Sud -> Ouest s'orientent, en sortie d'A26 Sud, vers le carrefour giratoire Est où ils réalisent un demi-tour pour se diriger vers l'Ouest ;
- les flux Ouest -> Sud empruntent la troisième sortie du carrefour giratoire Ouest, afin de s'engager sur la bretelle d'entrée et se diriger vers l'A26 Sud.

**Le projet d'aménagement de la liaison RN42 - A26 est ainsi conçu pour en améliorer l'efficacité, la pérennité et la sécurité, ainsi que l'adéquation aux types de déplacements.**

### 1.2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROJET

#### ○ Améliorer les mobilités locales au sein du Pays de Lumbres

Le projet permet d'améliorer les mobilités locales, en proposant des accès adaptés au Pays de Lumbres.

-> Le complément au demi-diffuseur de Lumbres permettra de multiplier les accès aux communes de la communauté de communes et ainsi éviter des traversées de zones urbanisées.

-> L'aménagement d'un nouveau barreau de liaison entre la RN42 et l'A26 permettra de canaliser les flux autoroutiers. Les échanges entre ces deux infrastructures d'importance seront plus lisibles, libérant de tout conflit à long terme.

-> La modification de la sortie de l'A26 vers Saint-Omer permettra de libérer du foncier et d'agrandir le parking de covoiturage du Pays de Lumbres, régulièrement saturé.

#### ○ Une infrastructure pérennisée, répondant à un haut niveau d'exigences

Le projet permet également de pérenniser et placer au niveau des standards techniques et environnementaux actuels une infrastructure vieillissante, la RN42. Des aménagements sont donc proposés sur environ 4,5 km, entre le diffuseur de Lumbres et le nouveau barreau de liaison entre la RN42 et l'A26.

-> Le projet se doit de se conformer à la réglementation actuelle en matière de gestion des eaux pluviales routières. L'amélioration de l'assainissement au droit la RN42 est nécessaire, afin d'éviter des risques de pollution (chronique, accidentelle, saisonnière) des milieux naturels. Un assainissement séparatif et des bassins de traitement/rétention seront donc mis en place.

-> Étant donnée l'intégration d'une section de la RN42 au domaine autoroutier, un niveau de service amélioré sera proposé : chaussées à 30 ans, équipements neufs de sécurité, aménagement de zones de refuges, mise en place de postes d'appel d'urgence, même exigence d'entretien que les sections déjà concédées.

## 2. PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Le projet, sous maîtrise d'ouvrage Sanef, prévoit de créer un accès plus direct entre la RN42 et l'A26 et de construire une bretelle d'entrée et de sortie en complément du demi-diffuseur existant de Lumbres (RD225), situé sur la RN42.

La mise aux normes autoroutières de la RN42, sur environ 4,5 km, complète ce programme d'intervention de manière à offrir une zone globalement réaménagée.

Les aménagements comprennent :

- côté Est : la **création d'une voie de liaison entre l'A26 Sud et la RN42 en tracé neuf** (environ 1,5 km), y compris la **construction d'une installation de péage** ;
- côté Ouest : la **construction du complément à l'Ouest du demi-diffuseur existant de Lumbres (RD225) sur la RN42** en forme de losange, y compris la construction au Nord d'un giratoire avec la RD225 ;
- la **mise aux normes autoroutières de la RN42 existante** (environ 4,5 km), incluant l'amélioration de l'assainissement, la modernisation des dispositifs de sécurité (glissières, ...) et le raccordement de cette section de la RN42 au réseau d'appel d'urgence de Sanef ;
- les **rétablissements des voies existantes impactées** ;
- la **modification de la barrière pleine voie existante de Setques** ;
- l'**extension du parking de covoiturage du Pays de Lumbres**, situé à proximité de l'A26 et de la RD942 (en direction de Saint-Omer).



# AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE LIAISON RN42-A26



## PLUS D'ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

- Accès facilité au Pays de Lumbres (via RD225)
- Tracé direct et dédié aux flux autoroutiers



## PLUS DE SERVICES

- + de places de covoiturage
- Information dynamique des conditions de circulation



## PLUS DE SÉCURITÉ

- Patrouilles Sanef 24h/24 - 7j/7
- Postes d'Appel d'Urgence
- Modernisation des équipements (glissières...)



## PLUS D'ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

- Meilleur traitement des eaux
- Gestion adaptée des emprises de la route

